Descriptif de module

Domaine : Economie & Services
Filière : Economie d'entreprise

1. Intitulé de module — Travail de bachelor — 2025-2026

Code : 5051

Type de formation :
☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres :

Niveau :
☐ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☒ Module avancé
☐ Module spécialisé
☐ Autres :

Caractéristique :
☒ Module obligatoire dont l'échec peut entrainer l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 14, du Règlement de filière du Bachelor of Science HES-SO en Economie d'entreprise

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire
☐ Autres :

Organisation temporelle :
☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps
☐ Autres :

2. Organisation

Crédits ECTS : 12

Langue principale d'enseignement :
☒ Français
☐ Allemand
☐ Autres :
☐ Italien
☐ Anglais

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module
☐ Avoir suivi le module
☐ Pas de prérequis
☒ Autres : Avoir validé 168 ECTS et le séminaire de méthodologie pour pouvoir se présenter à la soutenance du Travail de Bachelor

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Le travail de bachelor est un travail individuel à l'issue duquel l'étudiant-e montre sa capacité à :

- ✓ identifier et définir une problématique, des objectifs et/ou des hypothèses de recherche ;
- ✓ analyser selon des méthodes scientifiques et structurées une situation réelle d'économie d'entreprise ;
- ✓ contribuer à la résolution de la problématique posée en tenant compte des impératifs de la pratique ;
- ✓ interpréter des résultats pour en tirer des conclusions pertinentes en réalisant une synthèse cohérente ;
- ✓ prendre de la distance et préserver son autonomie de réflexion ;
- ✓ constituer et exploiter une bibliographique de travail adéquate ;
- ✓ défendre et justifier les choix et options pris dans l'analyse et la recherche de solutions.

5. Contenu et formes d'enseignement

La directive au travail de bachelor disponible sur la page cyberlearn ci-après décrit le contenu et la forme du travail.
Le séminaire de méthodologie de recherche dispensé sur 7 semaines est obligatoire. Les modalités sont décrites en détail dans la directive.

https://cyberlearn.hes-so.ch/enrol/index.php?id=32152

6. Utilisation de l'Intelligence Artificielle

La directive (section 2.5) précise et encadre l'utilisation de l'IA durant la phase de réalisation du travail de bachelor. Les principes de responsabilité, de transparence et d'intégrité académique doivent être respectés en tout temps.

En principe, l'IA n'intervient pas lors de la soutenance orale. En particulier et concernant l'étudiant-e, l'IA ne doit jouer aucun rôle dans la phase de discussion et l'élaboration des réponses aux questions du jury.

7. Modalités d'évaluation et de validation

La directive au travail de bachelor décrit les modalités d'évaluation.

https://cyberlearn.hes-so.ch/enrol/index.php?id=32152

8. Modalités de remédiation

La directive au travail de bachelor décrit les modalités de remédiation et de répétition.

https://cyberlearn.hes-so.ch/enrol/index.php?id=32152

9. Bibliographie